

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	13/01/2025
Certifié exécutoire le	20/01/2025
Date d'affichage	21/01/2025
Envoyé en préfecture le	21/01/2025

Le vingt janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROME Hélène, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZAU Sophie, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté),

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

7-2025 ANNULE ET REMPLACE 132-2024 : Acquisition de postes informatiques médiathèque de Bugeat.

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaires le projet d'équipement informatique nécessaire au fonctionnement de la future antenne de Bugeat.

Monsieur le Président précise que le coût de cet équipement est estimé à 2 299€ HT.

Monsieur le Président précise que des aides peuvent être sollicitées :

- auprès de la DRAC au titre du concours **particulier de la DGD pour les bibliothèques**
- du Conseil Départemental

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

	Taux	HT
Montant des travaux	100%	2 299€
Subvention DRAC au titre de la DGD	50 % (maximum)	1 149 €
Conseil départemental CD19	25 %	398 €
Autofinancement	20 %	752€

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- D'ACTER le projet d'acquisition de matériel informatique nécessaire au fonctionnement de la médiathèque de Bugeat.
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à notifier les devis après obtentions des accusés de réception des demandes de subventions autorisant le lancement de l'opération.
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2024.